

PROCÉDURE ABSENCE ARBITRE

Cas des matchs +16 ans sous désignation CTA

La procédure se fait dans l'ordre suivant :

1. S'il y a un binôme JA officiel neutre ou un JA officiel neutre, solliciter son concours.
 2. En cas d'absence d'un binôme JA officiel neutre ou d'un JA officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme JA officiel présent ou tout JA officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt). En cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.
 3. A défaut de tout JA officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).
- En aucun cas, le joueur non tiré au sort ne peut prendre part au jeu, que ce soit en tant qu'arbitre, joueur, ou officiel). Le joueur tiré au sort arbitre SEUL.*

Cas des matchs +16 ans sous désignation CTA

Après avoir renseigné les joueurs sur la FDME, il faut sélectionner l'option appropriée dans l'onglet « Officiels »

Officiels LIMOGES HAND 87 HBC LIBOURNE Résultats

		Désigné	Nom	Prénom	Licence	Type	LNP	Indemnité kilom	Indemnité fonction
☒	Secrétaire						☐		
☒	Chronomètreur						☐		
☒	Police Terrain						☐		
☒	Speaker						☐		
☐	Tuteur Table						☐		
☐	Délégué						☐		
☐	Obs./Accomp						☐		
☒	Arbitre 1	BOIS FREDERIC					☐		
☒	Arbitre 2	BOURGEOLAIS ALAIN					☐		

Arbitre Désigné ☐ Désignation: CCA

☒ Arbitre Neutre ☐ Arbitre Club ☐ Tirage au Sort

Accès à la base de données nationale des arbitres
Accès à la base de données club des arbitres
Accès à la base de données des joueurs des équipes en presences

Cas des matchs +16 ans sous désignation CTA

Dans le cas d'un tirage au sort, deux lignes sont à renseigner : le joueur tiré au sort pour arbitrer et le joueur non tiré au sort qui ira dans les tribunes et qui ne pourra pas participer à la rencontre.

Arbitre Désigné ☐

Désignation:

Arbitre Neutre ☐

Arbitre Club ☐

Tirage au Sort ☒

Arbitre Tiré au Sort:

Joueur non Tiré au Sort:



Cas des matchs jeunes sous désignation CTA ou club

La procédure se fait dans l'ordre suivant :

1. *S'il y a un **binôme JAJ officiel neutre** ou un **JAJ officiel neutre**, solliciter son concours. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt). En cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.*
2. *En cas d'absence d'un binôme JAJ officiel neutre ou d'un JAJ officiel neutre, confier la direction du match à tout **binôme JAJ officiel** ou **JAJ officiel présent**. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt). En cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.*
3. *En cas d'absence de JAJ officiel, confier la direction du match à un **binôme JA officiel neutre** ou **JA officiel neutre**. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt). En cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.*
4. *En cas d'absence de JA officiel neutre, confier la direction du match à tout **binôme JA officiel** ou **JA officiel présent**. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt). En cas d'égalité d'échelon, on tire au sort.*
5. *Si les deux équipes possèdent plusieurs officiels (au moins 2), tirage au sort entre les deux officiels majeurs de chaque équipe (licence pratiquant ou loisir en capacité de se déplacer sur un terrain sans aide médicale). L'officiel tiré au sort assurera la fonction d'arbitre, l'officiel non tiré au sort reprendra sa fonction initiale.*
6. *Si une seule équipe possède plusieurs officiels (au moins 2), l'un d'entre eux arbitre (licence pratiquant ou loisir obligatoire).*
7. *Si un seul officiel par équipe, tout licencié présent (licence pratiquant ou loisir obligatoire).*
8. *Sinon, arbitrage en binôme par un joueur de chaque équipe désignée par le responsable d'équipe.*